

Compte rendu de la séance du jeudi 8 avril 2021

Étaient présents(es) : Bernadette RETOURNARD, Bernard VIALLETEL, Véronique KOLB, Yannick THOMAS, Marie-Dominique CAUNOIS, Eliane SANDALO, Claude VOGUET, Florence PARDOENS, Clélia DESSAINT, Elise CHIARLA, Frédéric BERHAUT, Jacques ROUSSELIN, Nicolas JOBERT.

Était(ent) absent(e)(s-es) excusé(e)(s-es) : Pascal MONIOT procuration à Marie-Dominique CAUNOIS, Christophe GIBRAT procuration à Bernard VIALLETEL.

Secrétaire(s) de la séance : Véronique KOLB

ORDRE DU JOUR

- 1) Budget prestation de service : Approbation des comptes 2020 (CG, CA et affectation du résultat) ;
- 2) Budget prestation de service : BP 2021 ;
- 3) Budget général : Approbation des comptes 2020 (CG, CA et affectation du résultat) ;
- 4) Notification des taux d'imposition des taxes directes locales ;
- 5) Budget général : BP 2021 ;
- 6) Achat parcelles section ZE n° 15 et 17.

Points divers

19h00 - Ouverture de la séance

Madame le Maire annonce de décès de Madame Claudine MICHEL, ancienne institutrice de l'école de CHAMARANDES.

Elle demande si le compte rendu du précédent conseil appelle des remarques ou observations. Celui-ci est accepté **à l'unanimité**.

Elle demande également au Conseil de modifier le sens de l'ordre du jour et de commencer par le budget « prestation de service ». Le Conseil accepte **à l'unanimité**.

19h09 : arrivée de Mme DESSAINT

Délibérations du conseil

1) Budget prestation de service : CDG et CA 2020 - DE_2021_020

Madame le Maire présente en détail les comptes 2020. A savoir :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	53 228.62	53 228.62				
TOTAUX	53 228.62	53 228.62				
Résultat de clôture						

19h15 : arrivée de M. BERHAUT

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- 1) Constate que le compte de gestion 2020 dressé par le comptable n'appelle, de sa part, ni observation ni réserve. Les indications du compte de gestion sont conformes aux écritures de sa comptabilité administrative.

Selon l'usage, Madame le Maire quitte la séance pour le vote du compte administratif 2020.

- 2) Approuve le compte administratif 2020 (la séance est présidée par Madame Véronique KOLB).

2) Budget prestation de service : BP 2021 - DE_2021_021

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve le Budget Primitif 2021 du budget prestation de service tel qu'il a été présenté par Madame le Maire, à savoir :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	60 000,00 €	60 000,00 €
Section d'investissement	0 €	0 €

3) Budget général : CDG, affectation du résultat et CA 2020 - DE_2021_022

Madame le Maire présente en détail les comptes 2020. A savoir :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		631 056.35	130 441.59		130 441.59	631 056.35
Opérations de l'exercice	521 847.28	740 424.49	317 918.55	309 909.50	839 765.83	1 050 333.99
TOTAUX	521 847.28	1 371 480.84	448 360.14	309 909.50	970 207.42	1 681 390.34
Résultat de clôture		849 633.56	138 450.64			711 182.92
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement Total		711 182.92
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		291 727.15

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1- Constate que le compte de gestion 2020 dressé par le comptable n'appelle, de sa part, ni observation ni réserve. Les indications du compte de gestion sont conformes aux écritures de sa comptabilité administrative.
- 2- Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus et décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

138 450.64 €	au compte 1068 (recette d'investissement)
711 182.92 €	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Selon l'usage, Madame le Maire quitte la séance pour le vote du compte administratif 2020.

- 3- Approuve le compte administratif 2020 (la séance est présidée par Mme Véronique KOLB).

4) Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2021 - DE_2021_023

Madame le Maire donne la parole à Mme Véronique KOLB, adjointe aux finances : comme chaque année, la Direction des Finances Publiques envoie aux communes un état de notification (état 1259) à compléter avec les bases de l'année N-1 et les bases prévisionnelles de l'année N. Il appartient aux communes de voter les nouveaux taux en fonction du produit nécessaire à l'équilibre du budget. Ces décisions sont très encadrées et réglementées.

Madame KOLB précise que l'année 2021 est une année de transition avec de nombreuses nouveautés législatives. L'état 1259 nécessaire au vote des taux fait donc l'objet d'une refonte pour s'adapter à ces évolutions.

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communales et départementales de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- décide du maintien des taux en 2021 avec prise en compte des taux de référence 2021 liés à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Les taux de référence 2021 qui correspondent pour rappel :

TFB = Taux TFB communal 2020 + taux TFB départemental 2020 (= **23,94%**)

TFNB = Taux TFNB 2020

- vote les taux des taxes du foncier bâti et non bâti, à savoir :

Taxes	Taux votés	Base d'imposition prévisionnelle 2021	Produit attendu correspondant
Foncier bâti	36.29 %	759 100,00 €	275 477.00 €
Foncier non bâti	27.47 %	50 000.00 €	13 735.00 €
Produit fiscal attendu			289 212.00 €

20h06 : départ de Mme VOGUET

5) Budget général : BP 2021 - DE_2021_024

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve le Budget Primitif de l'année 2021 tel qu'il a été présenté par Madame le Maire, à savoir :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 324 086,92 €	1 324 086,92 €
Section d'investissement	1 110 950,64 €	1 110 950,64 €

20h22 : arrivée de Mme VOGUET

6) Objet : Achat parcelles section ZE n°15 et n°17 sises le Chanoy - DE_2021_025

Afin d'augmenter le domaine foncier de la commune, Madame le Maire propose d'acquérir les parcelles section ZE n°15 pour 4 680 m² et section ZE n°17 pour 1 400 m², sises « le Chanoy ». Le prix de ces deux parcelles est arrêté à la somme de 7 500,00 €.

Le Conseil Municipal, **à la majorité (1 abstention : M. Jacques ROUSSELIN)**, décide de faire l'acquisition des parcelles section ZE n°15 et n°17 sises le Chanoy d'une contenance totale de 6 080 m² au prix de 7 500,00 €.

POINTS DIVERS

☞ La parole est donnée à M. VIALLETEL concernant les **travaux sur la commune** :

Les travaux sur le **pont du canal** sont terminés. Lors des travaux de décaissement de la route, il n'a pas été possible de descendre trop bas afin d'éviter de fragiliser le pont. Il a été décidé de renforcer de chaque côté par des bordures. La route est plus haute de 6cm.

Pendant les travaux du pont du canal, l'**ancien pont** près de l'école à CHAMARANDES a été nettoyé. Le tablier a fait peau neuve.

Les travaux du **pont de la Marne** sont prévus de mi-juin à mi-septembre. L'entreprise retravaillera également les pierres de l'ancien pont de CHAMARANDES afin d'éviter les infiltrations. Elle réalisera aussi le garde-corps du pont du canal.

La **table de pingpong** a été installée sur l'aire de jeux de CHOIGNES ; la commune est en attente d'une date pour l'installation de la clôture autour de l'aire de jeux.

Le **balayage des routes** a été effectué jeudi 8 avril par la société VITRERIE CLAIRE.

Incivilités sur la commune :

Sur la voie verte, entre les Hautes Charrières et les Archives départementales, **quinze catadioptrés ont été arrachés**. Des devis ont été demandés afin de les remplacer.

Des **poteaux pour la fibre optique** sont en train d'être installés sur la commune dans les quartiers où les réseaux sont aériens :

- Sur CHAMARANDES :
 - ⇒ le Coteau Saint Michel,
 - ⇒ Rozian Sud,
 - ⇒ L'allée Adrien-François de Poiresson.
- Sur CHOIGNES :
 - ⇒ rue de Chaumont,
 - ⇒ rue de Chamarandes.

ENEDIS refuse le rajout de fils sur les poteaux existants.

Ces nouveaux poteaux sont théoriquement provisoires. Ils devraient être enterrés lors du prochain enfouissement des lignes aériennes.

☞ La parole est donnée à M. THOMAS concernant les **bâtiments communaux**

La **cheminée de l'église de CHOIGNES** doit être restaurée, pour un coût prévisionnel de 1900,00 €.

La commune a prévu le **changement des menuiseries à la mairie de CHOIGNES**. Des contacts ont été pris avec le CAUE et les bâtiments de France.

☞ La parole est donnée à M. ROUSSELIN concernant **les bois** :

L'exploitation des bois à enlever le long de la voie du chemin de fer à CHAMARANDES est suspendue pour des raisons techniques.

Des riverains ont interpellé à plusieurs reprises un élu concernant les **nuisances sonores dues au passage des véhicules sur le plateau devant la mairie** à CHOIGNES.

Madame le Maire rappelle que, les aménagements rue de Chamarandes, pour limiter la vitesse, ont été réalisés suite à la demande des riverains. Ces aménagements ont été approuvés après consultation avec le Conseil Départemental (réunions publiques) de ces mêmes riverains.

Des contrôles de police ont été demandés plusieurs fois.

Lorsque cette vitesse est respectée, l'impact sonore est quasi nul.

Les points à l'ordre du jour ayant été épuisés, la séance est levée à 22h00.

Prochaine réunion du Conseil Municipal :
Le jeudi 6 mai 2021

Le Maire,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Bernadette RETOURNARD